

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

DIFABRIS

(Blé concassé à 0.005% (0.05g/kg) de Difenacoum et 0.001% (0.01g/kg) de Dénatonium Benzoate)
N°AMM : 8500107

Fiche DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06
(journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1 Identification du produit

Nom commercial : DIFABRIS

1.2 Usage

Usage : Produit biocide (TP 14), appât rodenticide sur grains (AB).

Utilisation conseillée : Appât rodenticide usage professionnel et non professionnel.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

SARL LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.
Château de Puéchassaut
BROUSSE
81440 LAUTREC
FRANCE
Téléphone : 05.63.75.36.26.
Télécopie : 05.63.75.30.55.
Adresse e-mail : lft-seta@orange.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons de Paris
Téléphone : 01 40 05 48 48
Télécopie : 01 49 64 53 80
Numéro d'urgence international :
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon la Directive 1999/45/CE et amendements successifs.

Symbole : Xn – Nocif

Phrases de risque : R22

En raison des propriétés anti vitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine, se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

Symboles et indications de danger :

Symbole(s) 
Xn-Nocif

Phrases de risque(s) :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 1999/45

Code(s) de pictogramme(s), mention d'avertissement


Xn-Nocif

Symbole(s) et indication(s) de danger :
Xn-Nocif

Phrases de risque(s) :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

Phrases de sécurité :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S7 : Conserver le récipient bien fermé.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.
S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.
S24 : Eviter le contact avec la peau.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

2.3 Autres dangers :

Dangereux pour les chiens et/ou chats.

Ce produit est dangereux pour les mammifères, y compris les animaux domestiques et les oiseaux.
L'exposition des animaux non cibles doit être évitée.

3. Composition / Information sur les composants

Mélanges :

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

Substance	N° CAS	N°EC	%(p/p)	Symbole	Phrase R	Classification selon le règlement 1272/2008/CE
Difenacoum	56073-07-5	259-978-4	0.005% (0.05g/kg)	T+, T, N	28-48/25-50/53	Acute Tox. 2 (*) STOT RE 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 H300, H372, H400, H410
Dénatonium Benzoate	3734-33-6	223-095-2	0.001% (0.01g/kg)	Xn, Xi	20/22-38-41-52/53	Acute Tox 4 (*); H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412

4. Premiers Secours

Informations générales :

La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.
Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.
En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.1 Description des premiers secours :

Après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable, si nécessaire consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion :

Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets différés aigus :

Symptômes : Troubles de la coagulation - Tendance accrue au saignement.

Dans les cas graves, une hémorragie massive d'organes internes peut entraîner un choc circulatoire, ce qui pourrait s'avérer fatal. L'apparition des symptômes peut être retardée de 4 jours après l'absorption.

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareil est d'ordre hémorragique.

Dangers : La substance / le produit est un rodenticide anticoagulant avec un mode d'action de type coumarine.

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

Contre-indication: Anticoagulants.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction recommandés :

Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction contre-indiqués :

L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange :

Empêchez l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde de dioxyde de carbone,...).

5.3 Conseils aux pompiers :

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection (Cf. point 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.

Informez les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques (Cf. point 13).

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.
Porter des gants et manipuler les céréales avec une petite pelle.
Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage.

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).
Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité.
Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.
Rubrique I.C.P.E. : 1155

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Nationaux : N/A
Communautaire : N/A
Biologique : N/A

8.2 Contrôle de l'exposition

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :

Protection respiratoire : Porter un masque pour ne pas respirer les poussières.

Protection des mains : Gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.

Protection des yeux : Pas nécessaire.

Protection de la peau : Vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solide, Blé concassé
Couleur : Bleu
Odeur : Inodore
Seuil olfactif : Non déterminé
Valeur du pH : Non soluble, Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.
Point de fusion : Non applicable
Point d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : La substance et (ou) le produit est ininflammable.
Vitesse d'évaporation : Non applicable
Inflammabilité : Non inflammable
Limite inférieure d'explosivité : Non déterminé
Limite supérieure d'explosivité : Non déterminé
Pression de vapeur : Non applicable
Densité : Env.0,69g/cm³
(20 °C)
Densité de vapeur relative (air) : Non déterminé
Solubilité dans l'eau : Non soluble
Données relatives à : *Difenacoum*
Coefficient de partage *n*-octanol/eau (log Kow): 7,6
(20 °C)
Auto-inflammabilité : Nonauto-inflammable
Données se rapportant au composant principal
Décomposition thermique : Non déterminé
Viscosité dynamique : Non applicable
Risque d'explosion : Aucune propriété explosive
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Autres informations :

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiquées dans cette section.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter :

Cf. Renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5 Matières incompatibles :

Produits à éviter :

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë :

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées :

DL50 rat (par voie orale): 36.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): 72,92 - 116,96 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée): 1.260.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant :

Non-irritant pour la peau.

Non irritant pour les yeux.

Le produit n'a pas été testé.

L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées :

Corrosion/irritation de la peau lapin : Non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin : Non irritant

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant :

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées :

Cobaye : N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène :

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène :

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène :

Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

L'exposition répétée à de petites quantités peut affecter certains organes.

Nuit au système de coagulation

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique :

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,064 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Directive 92/69/CEE, C.1)

Données relatives à : Difenacoum

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,52 mg/l, *Daphnia magna* (Directive 92/69/CEE, C.2)

Données relatives à : Difenacoum

Plantes aquatique(s):

NOEC (72 h) 0,25 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Directive 92/69/CEE, C.3)

Evaluation de la toxicité terrestre :

Dangereux pour les oiseaux et les mammifères.

12.2 Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) :

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum

Potentiel de bioaccumulation:

Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log P O/E), accumulation dans les organismes possible.

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

12.4 Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

*Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.
La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit contient une substance PBT potentielle.

Le produit contient une substance vPvB potentielle (très persistante et très bioaccumulable)

Données relatives à : Difenacoum

Substance PBT potentielle

Substance vPvB potentielle (très persistante et très bioaccumulable)

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7 Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité :

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets / Produits non utilisés :

Éliminer les produits dans une décharge agréée ou les incinérer dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballages souillés :

Pour les particuliers : Éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères ; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : Rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur.

Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur

ADN Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

Sea transport

IMDG
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

IMDG
Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

IATA/ICAO
Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)
Règlement n°1907/2006/CE (REACH)
Règlement n°1272/2008/CE (CLP)
Règlement n°790/2009/CE (et modifications)
Directive 98/8/CE
CAR (Competent authority report Difenacoum)
Directive 453/2010/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

16.1 Phrases de risque pour la formulation : section 2

Aucune

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

16.2 Phrases de sécurité pour la formulation : section 2

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S7 : Conserver le récipient bien fermé. S13 : Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. S24 : Eviter le contact avec la peau.	S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
--	---

16.3 Phrases de risque pour les composants : section 3

20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion 21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion 27/28 : Très toxique par contact avec la peau et par ingestion 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau 36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. 38 : Irritant pour la peau 41 : Risque de lésions oculaires graves 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques	48/24/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique 52/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
---	--

16.4 Classification pour les composants : section 3

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.5 Symboles pour les composants : section 3

T+ : Très toxique.
T : Toxique.
N : Dangereux pour l'environnement.
Xi : Irritant.
Xn : Nocif

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFABRIS**

Date / Mise à jour le: 19.03.2013

Version: 3

16.6 Abréviations utilisées :

RID : Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer.
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods.
IATA : International Air Transport Association.
ICAO : International Civil Aviation Organization.
CAR : Competent Authority Report.
CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP : Classification, Etiquetage, Emballage des substances et des mélanges.
ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement.
EC : Effective Concentration.
REACH : Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

16.7 Conseils relatifs à l'utilisation

Précautions : Utiliser les produits avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres informations : Mode, dose et instructions d'emploi, se référer aux instructions mentionnées sur la fiche technique et l'étiquette.

Note : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

Dénégation de responsabilité : Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en œuvre. Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

Fiche de sécurité : Etablie au 18.03.2013

*En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : **

.

.